

Procès verbal du Conseil

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville tenue le 7 juillet 2010 à la salle municipale de l'école Saint-Paul à 19 heures.

Sont Présents ; La conseillère Madame Micheline Vaillancourt et les conseillers Messieurs Félix Larivière et Jean François Camiré, sous la présidence du maire Monsieur Louis Lafleur

Également présent, Monsieur Denis Marc Leclerc, directeur général et secrétaire trésorier et Mme Lise Setlakwe, agent de développement de la municipalité.

2010-07-90

Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M Félix Larivière appuyé par Mme Micheline Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

2010-07-91

Adoption du procès verbal du 7 juin 2010

Le secrétaire trésorier a fait parvenir à tous les membres du conseil une copie du procès verbal de la séance du 7 juin 2010. Sur proposition de Félix Larivière et appuyé par M. Jean François Camiré, il est résolu à l'unanimité que le secrétaire soit dispenser de la lecture du dit procès verbal et que celui-ci soit adopté.

2010-07-92

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 30 juin 2010

Le directeur général, M Denis Marc Leclerc dépose le rapport des activités de fonctionnement de la municipalité au 30 juin 2010.

2010-07-93

Rapport du comptable M. Serge Leblanc

Le rapport des états financiers effectués par le comptable M. Serge Leblanc a été reporté à la séance du mois d'août prochain.

2010-07-94

Dépôt et acceptation des comptes à payer

La liste des comptes du mois de juin 2010 de la municipalité de Chesterville totalisant \$65 487.54 est soumise aux membres du conseil municipal.

Sur proposition de M Jean François Camiré et appuyé par Mme Micheline Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, que les comptes énumérés sur la dite liste jointe pour le mois soit accepté et payés à l'exception du chèque No 414 (écriture 201000384) de Mme Lise Coté qui a été annulé.

- 2010-07-95** **Dépôt du rapport d'activités du directeur général, M Denis Marc Leclerc**
Le directeur général, M Denis Marc Leclerc dépose le rapport des activités courantes de la municipalité au 30 juin 2010
- 2010-07-96** **Dépôt du rapport d'activité de l'inspecteur municipal, M Jean Luc Hamel**
Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis Marc Leclerc, dépose au nom de L'inspecteur municipal, M. Jean Luc Hamel le rapport des activités courantes de la municipalité au 30 juin 2010
- 2010-07-97** **Dépôt du rapport d'activité du service incendie par le chef pompier, M Rémi Desharnais.**
Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis Marc Leclerc, dépose au nom de Le chef pompier, M Rémi Desharnais le rapport des activités courantes de la municipalité au 30 juin 2010
- 2010-07-98** **Dépôt du rapport d'activité de l'inspecteur en bâtiment par le directeur générale, M Denis Marc Leclerc**
Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis Marc Leclerc, dépose au nom de l'inspecteur en bâtiment, le rapport des permis de construction octroyés par la municipalité au 30 juin 2010, soit 14 permis pour une somme total de \$358000.00
- 2010-07-99** **Dépôt d'une lettre de démission de l'inspecteur en bâtiments, Madame Lyse Côté**
Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis Marc Leclerc, dépose la lettre de démission de Mme Lise Coté, prenant effet immédiatement soit mardi, le 29 juin 2010 à 16hr00
- 2010-07-100** **Dépôt du rapport d'activité de l'agent de développement**
Mme Lise Setlakwe dépose le rapport des activités pour le mois de juin
- 2010-07-101** **Dépôt des rapports d'activités des différents comités**
M Félix Leclerc dépose le rapport des activités pour le mois de juin des comités suivants ; Comité du 150^e, Comité des loisirs, Comité bibliothèque, alors que M Le maire, M Louis Lafleur nous fais un rapport oral de sa rencontre du Conseil des maires.
- 2010-07-102** **Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge**
 Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la loi sur la sécurité civile et le code municipal

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre

Considérant que la Mission de la croix rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire

Considérant que la Croix Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs public relativement à la présentation et la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre

Considérant la volonté de la municipalité et de la Croix Rouge de convenir d'une Entente écrite

Sur proposition de Mme Micheline Vaillancourt, appuyé par M Félix Larivière, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, après avoir pris connaissance de cette entente et en avoir accepté les conditions, de signé la dite entente et de faire le paiement de \$125.00 requis à titre de contribution couvrant la première année de l'entente pour les services aux sinistrés

2010-07-103

Demande de subvention par le comité de développement économique de Chesterville (CDE) pour la réfection de la cours de l'église et du chemin d'accès.

Considérant que le terrain de l'église devait être travaillé pour la sécurité des personnes se rendant à l'église, que ce soit pour des raisons liturgique ou pour tous autres évènements,

Sur proposition de M Félix Larivière, appuyé par M Jean François Camiré, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de remettre à la Corporation de développement Économique (CDE) une subvention de \$5442.50 taxes incluse pour la préparation du terrain de la cours de l'église

2010-07-104

Résolution répondant aux demandes salariales des pompiers pour l'année 2010.

Considérant la demande d'augmentation de salaire demandé par les pompiers pour l'année 2010

Salaire lors des sorties 2010

Pompier Capitaine	\$20.00 / hre
Pompier 1	\$18.00 / hre
Pompier nouveau	\$15.00/ hre

Pratique des Pompiers \$15.00 / hre

(pour une pratique de trois heures donc un tarif fixe de \$45.00 / pratique)

Formation \$10.00 / hre
plus kilométrage (0.40)

plus repas de \$12.00 maximum.
Les frais de formations seront remboursés après avoir exercé pour la municipalité une période de 12 mois consécutifs à la formation.)

Salaire des Capitaines,

M Vincent Desrochers et M Patrick Padois

\$50.00 / mois

(Ce montant demeurera stable pour la durée du présent mandat)

Salaire du Directeur du Service Incendie,

M Rémi Desharnais. \$329.70 / mois

pour l'année 2010 (soit \$323.24 pour 2009 + 2%)

Sur proposition de Mme Micheline Vaillancourt, appuyé par M Félix Larivière, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, d'accepté la demande d'augmentation salariale des pompiers de la municipalité de Chesterville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010

2010-07-105

Résolution pour Revenu Québec – Clic Revenu

Considérant que Mme Lise Coté a donnée sa démission

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de Chesterville qui on le droit de voter ces résolutions les ont signées

Sur proposition de M Jean François Camiré, appuyé par Mme Micheline Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité, le Maire n'ayant pas exercé son droit de veto ;

Que M Denis Marc Leclerc, Directeur générale, secrétaire et trésorier de la municipalité de Chesterville, soit autorisé à signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements don il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR

2010-07-106

Résolution pour le renouvellement du prêt no 3 à la Caisse de Victoriaville se rapportant au règlement d'emprunt 92

Considérant les règlements d'emprunt numéro 91 et 92

Considérant le solde du prêt actuel de \$7782.00

Considérant l'amortissement restant de 10 ans

Sur proposition de M Félix Larivière, appuyé par M Jean-François Camiré, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de renouveler le dit prêt pour une période de 5 ans au taux de 5.59%.

2010-07-107

Résolution de location-achat d'un système téléphonique

Considérant l'inefficacité du système téléphonique actuelle ayant une accessibilité très réduite d'appel entrant, l'unique ligne entrante étant toujours occupé

Considérant l'objectif d'être accessible par les citoyens tout en étant en mesure de travailler efficacement

Sur proposition de Mme Micheline Vaillancourt, appuyé par M Félix Larivière, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de faire la l'achat d'un système téléphonique au montant de \$2840.00 et de faire l'ajout d'une ligne supplémentaire au montant de \$64.08 par mois.

2010-07-108

Résolution d'achat d'un équipement informatique

Considérant que l'équipement informatique actuel est dans l'incapacité de gérer les fichiers municipaux sans fluctuation

Considérant que le système n'est pas assez fort pour être remis aux normes

Considérant les outils de travail proposés ainsi que les soumissions reçus

BuroPro	Rhésus	Équipement MM	Ergonomic
Ordinateur Intel/Asus	Ordinateur Lenovo Garanti 3 ans	Ordinateur SMTECK 3 Garanti 3ans	Ordinateur Serveur IBM Garanti 3 ans Serveur
\$929.98	\$799.00	\$979.99	\$2900.00
Écran 24'' Acer	Écran 24'' LG	Écran 24 '' ASUS	Écran 21'' Lenovo
\$249.99	289.99	\$279.99	\$185.00

Sur proposition de M Félix Larivière, appuyé par Mme Micheline Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de faire la l'achat d'un équipement informatique suggéré par le département informatique de la ville de Victoriaville, de la Compagnie Ergonomic, c'est-à-dire de faire l'achat d'un serveur au lieu d'un poste de travail.

2010-07-109

Résolution de contrat de service pour la conception d'un site internet pour la municipalité de Chesterville

Considérant la nécessité d'informer les citoyens de toutes activités se déroulant dans la municipalité

Considérant la réalité actuelle au niveau des technologies de l'information

Considérant les offres de services reçus

Rhésus	Vertisoft	Solution Zen Média	ProWeb	DGK
\$2949.99	\$4700.00	\$1650	\$3775.00	\$2269.00

Sur proposition de M Jean François Camiré, appuyé par M. Félix Larivière, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de donner le contrat de conception du site internet de la municipalité à Rhésus, dû au détails de leur soumission, et que le dit site soit prêt pour un lancement officiel le 11 septembre prochain soit en même temps que le lancement des Fêtes du 150^e.

2010-07-110

Question du public

A 8hr30, vient, la période de question prévue au cours de laquelle des questions sont formulées par M Luc Laroche suivi de Mme Chantal Desharnais et reçoivent réponses de la part de M Le Maire Louis Lafleur.

2010-07-111

A 9hr10, l'agenda étant épuisé, la séance est levé

M Louis Lafleur
Maire

M Denis Marc Leclerc
Secrétaire-Trésorier

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions et étant d'accord avec toutes les résolutions, il n'exercera pas son droit de veto.

M Louis Lafleur
Maire